



Le journal de Haute-Sorne

Une publication du comité de pilotage de la Microrégion et du comité de fusion

Journal no 1 février 2010

Créée en 2002 dans le cadre d'un projet-pilote d'importance cantonale, la microrégion s'est constituée le 4 juin 2003. Elle est dotée d'un comité de pilotage (un membre et un suppléant par commune), d'une assemblée plénière (réunissant l'ensemble des 7 conseils communaux), d'un budget, d'un règlement interne et d'un secrétariat. Des groupes de travail temporaires ont également été mis en place.

Une charte (plan d'aménagement régional) et un plan d'action ont été adoptés le 29 juin 2005. La charte formalise les priorités de développement souhaitées et engage les communes autour d'un projet commun de développement. Elle a été approuvée par le Département cantonal de l'Environnement et de l'équipement le 1^{er} septembre 2005.

La SOMAVO (Société des machines de voirie) a été créée le 29 juin 2005.

En 2007, la création d'un syndicat intercommunal à tâches multiples a été envisagée, s'inscrivant dans une évolution historique. Il a été abandonné en 2008 au profit de l'étude d'un avant-projet de fusion, actuellement en cours. Les conseils communaux ont débattu le 27 janvier 2010 des premières propositions du comité de fusion

La zone d'activités microrégionale à Glovelier a été approuvée en 2009.



La balayeuse de la SOMAVO est la première réalisation concrète des 7 communes ensemble. Nous recherchons des partenaires publicitaires pour la balayeuse. Merci de signaler votre intérêt à l'adresse info@haute-sorne.ch.

2010 est l'année de:

- présentation du projet de fusion,
- réalisation de la zone d'activités à Glovelier,
- présentation du plan directeur régional.

La conception directrice du plan directeur régional sera présentée à la population le jeudi 4 mars à 20 h. à la salle du conseil général à Bassecourt.

Invitation cordiale à tous !

Bienvenue sur le nouveau site internet www.haute-sorne.ch

Microrégion

La notion de microrégion est née avec la révision du plan directeur cantonal, commencée en 2000. Le Parlement cantonal a décidé en 2002 qu'il fallait « favoriser le développement de collaborations intercommunales par l'établissement de planifications microrégionales pour un aménagement concerté et rationnel de la zone à bâtir et pour une implantation adaptée des équipements et des services à la population communs ». Le projet d'expérimentation a ainsi été lancé avec le projet-pilote de la Microrégion de la Haute-Sorne.

Officiellement constituée le 4 juin 2003 par la signature d'une convention, la Microrégion de la Haute-Sorne s'est dotée d'un comité permanent de sept membres (un par commune), d'un budget, d'un règlement interne, d'un plan de travail sur cinq ans et d'un secrétariat à temps partiel. La convention réunit les communes signataires qui veulent œuvrer ensemble et

entendent se donner les moyens techniques, administratifs et financiers pour fonctionner comme une microrégion telle que définie dans le plan directeur cantonal. Elle s'inscrit dans une démarche collective, participative et flexible, orientée sur la réalisation de projets concrets concernant le développement durable de l'ensemble du territoire de la Haute-Sorne, et ouverte aux processus permettant la fusion de communes.

Actuellement, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes -titulaire et suppléant (e)-: Boécourt: N. Eichenberger (président) et M. Tobler; Bassecourt: C. Girardin et R.-M. Allemann; Courfaivre: J. Prince et F. Juillerat; Glovelier: G. Migy et O. Girard; Saulcy: J. Petese et C. Wermeille; Soulce: S. Duchêne et P. Crétin; Undervelier: D. Allimann et J. Meier; secrétaire. M. Sautebin.

En décidant de collaborer, les communes de la Haute-Sorne

sont passées de l'esprit de revendication à une force de proposition. En soit, c'est un changement d'attitude important qui donne plus de crédibilité aux besoins de la région et à sa collaboration avec le Canton.

La charte (signée en 2005) est un engagement moral des communes coordonné avec les intérêts du Canton.

Il faut bien considérer que la microrégion ne prend son existence matérielle qu'à travers sa charte. Document stratégique de moyen et long terme, la charte est en quelque sorte son pacte originel et son fil conducteur. Elle formalise les priorités de développement communes des différents acteurs, mais aussi les engagements qu'ils prennent entre eux.

La charte est un acte décisif pour l'avenir, dans le domaine de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Haute-Sorne et dans le domaine politique.

Etude de la fusion

Un comité de fusion a été mis en place pour répondre au souhait de l'assemblée plénière de la Microrégion Haute-Sorne de présenter une étude de la fusion sous la forme d'un avant-projet de convention de fusion. Ce comité est constitué de deux représentants par commune.

Le comité de fusion est la structure choisie pour l'étude, car c'est la seule structure juridique qui permette d'être subventionnée par le canton.

Ce comité se réunit une fois par mois. M. Jean-Luc Portmann (conseiller communal de Glovelier) est président, M. Michel Tobler (Maire de Boécourt) est vice-président.

Une première information a été

donnée aux conseils communaux le 27 janvier. Elle a porté sur l'organisation du comité, les étapes à réaliser et les données à recueillir, l'organigramme administratif de la nouvelle commune (administration centralisée avec guichets dans les villages), la garantie de l'emploi et des salaires du personnel actuel, la prise en considération des besoins des bourgeoisies.

La discussion a porté sur l'organisation politique de la nouvelle entité, à savoir la composition du conseil communal et du Conseil général (législatif). En effet, la nouvelle commune aura plus de 5'300 ayants-droits, qu'il est impossible de réunir en assemblée communale.

L'avant-projet de convention de fusion devrait être présenté prochainement à l'assemblée plénière, qui sera ensuite appelée à donner son aval à la poursuite des travaux, dont l'information de la population. Il est encore pour l'instant impossible de répondre à toutes les questions qui se posent.

La votation est prévue fin 2011 en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle entité au 1^{er} janvier 2013.

Le travail à effectuer est important, mais il est globalement jugé comme la solution institutionnelle d'avenir pour la région. D'autres régions se lancent dans l'aventure (Franches-Montagnes, Val-Terbi), preuve que la voie de la fusion est une voie pertinente.

Le comité de fusion lors de sa séance du 27 janvier 2010. De gauche à droite: Julien Petese (maire de Saulcy), Raoul Jaeggi (Bassecourt), Nicole Eggenschwiler (Courfaivre), Marcel Ryser (chef du Service des communes), Mara Sautebin (secrétaire), Georges Hulmann (Saulcy), Georges Migy (maire de Glovelier), Michel Tobler (maire de Boécourt), Christiane Rais (Soulce), Nicolas Eichengerger (Boécourt), Jean-Luc Portmann (président, Glovelier), Françoise Cattin (maire de Bassecourt), Germaine Monnerat (maire de Courfaivre), Guy Meier (Undervelier). Excusés: Stéphane Stegmüller (maire d'Undervelier) et Pascal Créatin (maire de Souce).



Zone d'activités microrégionale

La création d'une zone d'activités microrégionale (ZAM) est apparue comme une priorité lors des premiers travaux de la microrégion Haute-Sorne au début des années 2000. Le contexte correspondait effectivement à une forte présence des activités économiques dans la Haute-Sorne. Un atout réside en outre dans le bon réseau des voies de communication.

Le choix de Glovelier comme site d'implantation s'est rapidement imposé. Le secteur de développement choisi se situe dans le prolongement de l'actuelle zone d'activités.

Le but prioritaire de la ZAM est d'accueillir les entreprises de la région en leur offrant la possibilité d'y rester, ainsi que celles de l'extérieur. Un autre but est de gérer conjointement les zones d'activités des 7 communes. En effet, la réalisation de la zone d'activités microrégionale (ZAM) à Glovelier ne pourra se faire que sous la houlette de la microrégion, respectivement des 7 communes. Inversement, les 7 communes ne pourront mettre en place aucune autre nouvelle zone d'activités que celle prévue à Glovelier. Cette condition est imposée par l'Etat jurassien, dans le plan directeur cantonal (fiche 1.07).

La ZAM sera une réalisation concrète d'importance, issue de la volonté de collaboration intercommunale au sein de la microrégion.

Le règlement du syndicat intercommunal de la ZAM a été approuvé par Souce le 15 décembre 2008, Glovelier le 17 décembre 2008, Undervelier le 27 mars 2009, Boécourt le 16 février 2009, Saulcy le 27 avril 2009, Bassecourt le 7 juin 2009, puis par arrêté du Gouvernement le 10 novembre 2009. Courfaivre doit encore se prononcer.

Réuni en séance du 2 décembre 2009, le comité du syndicat a décidé de fixer la mise en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2010.

Le règlement ne sera cependant pleinement opérationnel qu'après l'entrée en vigueur du plan spécial, prévue en début 2010.



La ZAM se trouvera exactement au centre de l'image

Combien coûte la Microrégion ?

Les cotisations ordinaires sont de 5 francs par habitant, soit environ 38'000 francs au total. Elles financent les activités courantes du comité de pilotage, chargé d'étudier et mettre en œuvre les collaborations intercommunales souhaitées par les conseils communaux.

Le comité de **fusion** dispose d'un budget de 33'000 francs environ, financé à 50 % par l'Etat et par les communes pour le reste. Ce budget est essentiellement consacré au secrétariat, aux indemnités des membres et à la politique d'information.

Une commission a été créée en 2007 en vue de la création d'une **Unité d'accueil pour les écoliers et crèche-garderie de la Haute-Sorne** (UAPE). Parallèlement, les autorités cantonales ont octroyé 25 places supplémentaires de crèches à la Haute-Sorne. La Maison des sœurs à Bassecourt accueillera les enfants de 4 à 12 ans. Elle est proche de la garderie Les Patachous qui accueillera les enfants de 0 à 4 ans. Les travaux commenceront prochainement. Aucun financement intercommunal n'est nécessaire par la Microrégion.

La **SOMAVO** (Société des machines de voirie) dispose d'une structure juridique distincte de la Microrégion. Elle a deux sources de financement: a) la location des machines, en particulier la balayeuse; b) les charges financières, qui sont partagées entre les communes selon la même clé de répartition que celle de l'école secondaire de la Haute-Sorne, indépendamment des heures de location.

Les études relatives à la zone d'activités microrégionale (**ZAM**) à Glovelier sont financées depuis 2008 par le crédit d'études de 158'000 francs voté par la commune de Glovelier le 30 juin 2008. En 2010, les études complémentaires, l'acquisition des terrains et leur équipement sera financé par le crédit de 4'000'000 de francs voté par les communes de Soulce, Saulcy, Undervelier, Boécourt, Glovelier et Bassecourt en 2008. Courfaivre doit encore se prononcer.

Ses tâches concernent en résumé 6 domaines qui font parfois l'objet d'un financement séparé, en raison du développement propre des domaines concernés :

Les **transports publics** font l'objet de différentes études visant à optimiser la desserte des localités de la Haute-Sorne (accessibilité des gares, adéquation entre les transports publics et les besoins en déplacements scolaires, augmentation globale de l'utilisation des transports publics -bus et train-). Ces études sont subventionnées par l'Etat. La mise en œuvre concrète des améliorations proposées par la Microrégion au travers des études est à charge du canton, des prestataires et des clients dans le cadre de la législation existante.

Le **plan directeur régional** est financé par le crédit de 200'000 francs accepté par les communes de Bassecourt, Glovelier, Soulce, Undervelier, Boécourt et Saulcy en 2008. Courfaivre doit encore se prononcer. Il bénéficie d'une subvention fédérale de 100'000 francs, obtenue au titre des projets-modèles "Synergies dans l'espace rural", ainsi que d'une subvention cantonale d'environ 50'000 francs. Le solde (coût net) est partagé entre les communes. Il sera présenté à la population le 4 mars à 20 h. à Bassecourt.

Les dépenses prévues en 2010 concernant les objets ci-dessus sont les suivantes (récapitulation) :

	Investissement	Fonctionnement	total
Bassecourt	8'638	61'775	70'413
Boécourt	2'163	15'803	17'966
Courfaivre	4'040	29'029	33'069
Glovelier	3'063	29'637	32'699
Saulcy	654	4'785	5'439
Soulce	657	4'932	5'588
Undervelier	786	5'651	6'437